



Initiativkreis Metropolitane
Grenzregionen

Régions métropolitaines transfrontalières

// Résumé

du rapport final sur le projet pilote d'aménagement du territoire (MORO)
« Partenariats suprarégionaux dans les espaces transfrontaliers »



Mentions légales

Publié par

Bundesministerium für Verkehr, Bau und Stadtentwicklung (BMVBS), Berlin

Accompagnement scientifique

Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung (BBSR) im Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung (BBR), Bonn

Dr. Rupert Kawka

Tel.: +49 (0)228 99401-1314

rupert.kawka@bbr.bund.de

Assistance de recherche / gestion du projet

agl | angewandte geographie, landschafts-, stadt- und raumplanung

Andrea Hartz

Tel.: +49 (0)681 96025-14

andreaartz@agl-online.de

www.agl-online.de

Élaboration

Andrea Hartz | agl

Lydia Schniedermeier | agl

Prof. Dr. Jürgen Aring | BFAG, Meckenheim

Imprimé par

Krüger Druck+Verlag GmbH & Co. KG

Marktstraße 1, 66763 Dillingen

Commandes

info@metropolitane-grenzregionen.eu

Reproduction

Tous droits réservés. Reproduction autorisée avec indication précise des sources. Veuillez nous adresser deux exemplaires de la publication.

Les opinions émises par le donneur d'ordre ne reflètent pas nécessairement celles de l'éditeur.

Mai 2011

Pilotage du projet

Ministerium für Umwelt, Energie und Verkehr des Saarlandes, Abteilung Landes- und Stadtentwicklung

Gerd-Rainer Damm

Tel.: +49 (0)681 501-4616

g.damm@umwelt.saarland.de

www.umwelt.saarland.de

Partenaires du projet

REGIO Aachen e.V.

Artur Hansen

Tel.: +49 (0)241 5686115

hansen@regioaachen.de

Regionalverband Mittlerer Oberrhein

Dr. Gerd Hager

Tel.: +49 (0)721 35502-21

rvmo@region-karlsruhe.de

Regionalverband Südlicher Oberrhein

Dr. Dieter Karlin

Tel.: +49 (0)761 70327-10

rvso@region-suedlicher-oberrhein.de

Regionalverband Hochrhein-Bodensee

Karl Heinz Hoffmann-Bohner

Tel.: +49 (0)7751 9115-10

hoffmann@hochrhein-bodensee.de

Regionalverband Bodensee-Oberschwaben

Wilfried Franke

Tel.: +49 (0)751 36354-21

franke@bodensee-oberschwaben.de



Bundesministerium
für Verkehr, Bau
und Stadtentwicklung



Bundesinstitut
für Bau-, Stadt- und
Raumforschung
im Bundesamt für Bauwesen
und Raumordnung



Régions métropolitaines transfrontalières

// Résumé

du rapport final sur le projet pilote d'aménagement du territoire (MORO)
« Partenariats suprarégionaux dans les espaces transfrontaliers »



1. Positionner clairement les « Régions métropolitaines transfrontalières » !

Au cours des dernières décennies, de nombreuses régions transfrontalières ont pu, malgré leur situation géographique marginale et difficile d'un point de vue purement national, se développer et devenir des espaces de vie et économiques prometteurs dans une perspective européenne.

40 années de coopération transfrontalière

Elles ont contribué à travers un grand nombre de projets réussis qui ont fait avancer le processus d'intégration européenne et ceci, de manière perceptible pour la population.

Lors de l'adoption, en 2006, par la Conférence des Ministres de l'Aménagement du Territoire (MKRO) des lignes directrices applicables au développement des espaces en Allemagne, les zones frontalières n'avaient pas encore été suffisamment prises en compte. Pourtant, précisément les régions métropolitaines transfrontalières peuvent parfaitement répondre aux deux idées essentielles de la ligne directrice « croissance et innovation » : d'un côté, on part du principe que dans le cadre de l'internationalisation et de la mondialisation, se constitueront des

régions ayant un rôle moteur à jouer en termes de développement économique, sociétal et social

ou qu'elles gagneront en importance. Les régions métropolitaines allemandes reconnues remplissent sans aucun doute ces critères, mais on n'identifie pas

encore d'autres espaces « moteurs ». D'autre part, la ligne directrice part du principe que les potentiels de développement régional pourraient être mieux mobilisés grâce à une mise en réseau plus dense des sous-espaces. Ceci vaut pour des coopérations plus étroites entre les villes et leurs environs, mais aussi pour des relations sur de plus grandes zones, entre les villes de régions polycentriques ou entre la ville et les zones rurales. On parle pour simplifier d'alliances pour la croissance, de communautés de responsabilité ou de

partenariats.

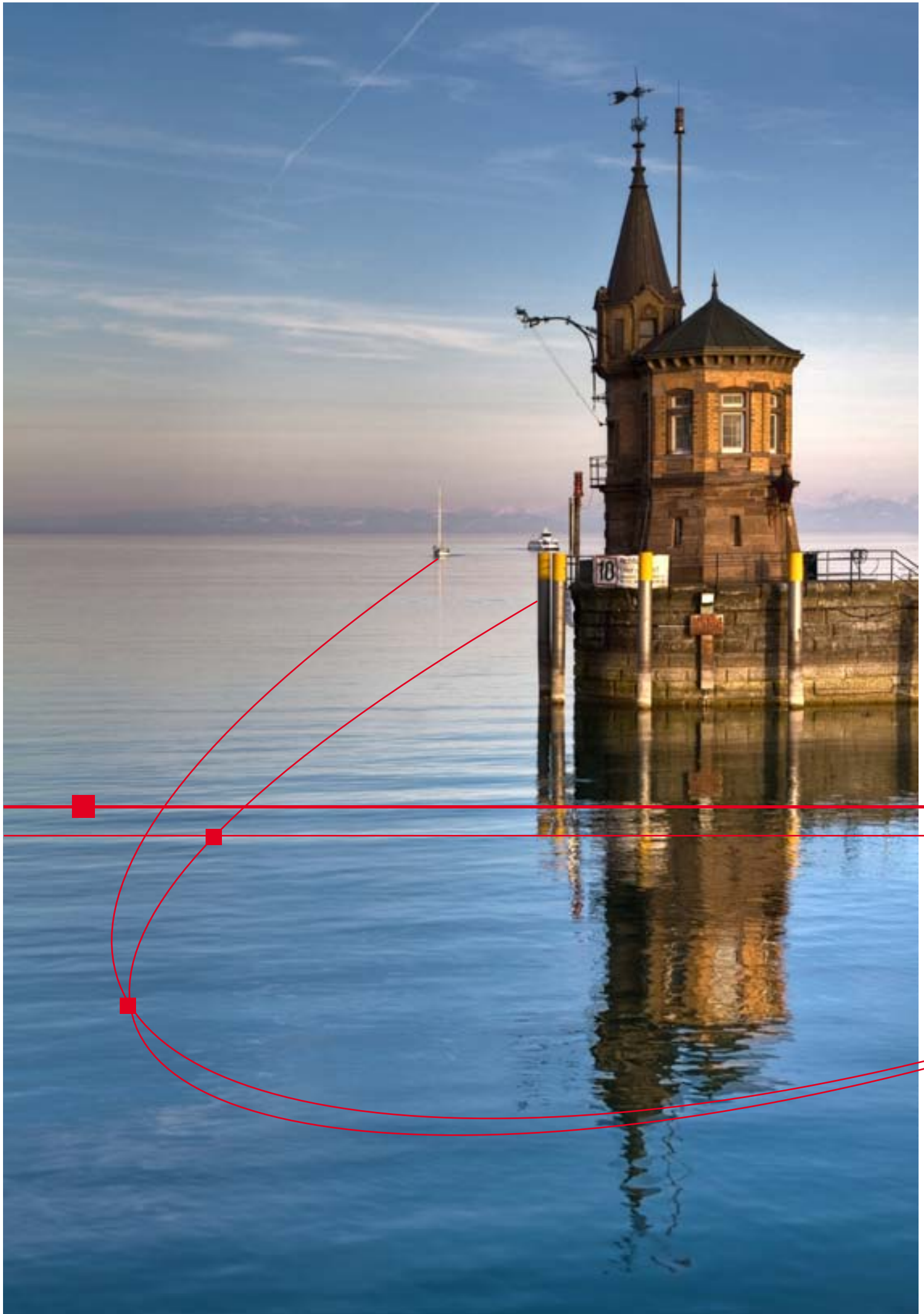
Ces deux aspects, espaces moteurs et modèles de coopération sur des espaces étendus, correspondent parfaitement aux ambitions des régions métropolitaines transfrontalières.

Les acteurs sont tout à fait conscients des changements quant au rôle et aux potentiels de leurs régions. Ils demandent instamment que ces réalités soient prises en compte, tant au niveau européen que national. Une première étape consiste à ancrer les régions métropolitaines transfrontalières dans les lignes directrices allemandes de développement des espaces qui vont être prochainement reconduites. En outre, il faut agir en faveur d'une

perception des régions métropolitaines

transfrontalières dans la politique structurelle de l'Europe.

Le projet pilote d'aménagement du territoire (MORO) « Partenariats suprarégionaux dans les espaces transfrontaliers », offrait l'opportunité de positionner les régions transfrontalières en interaction avec les régions urbaines et métropolitaines européennes tout en démontrant que les partenariats transfrontaliers sur des espaces étendus sont en mesure de fonctionner. L'initiative est venue du Ministère fédéral des Transports, de la Construction et du Développement urbain (BMVBS) et de l'Institut fédéral de la Recherche sur la construction, la ville et l'espace (BBSR), en coopération avec Regio Aachen et les associations régionales du Rhin supérieur moyen, Rhin supérieur du Sud, Rhin supérieur-Lac de Constance et Lac de Constance-Haut-pays souabe, le tout piloté par le land de Sarre.



2. Les régions transfrontalières aujourd'hui

La réussite de **l'intégration européenne** n'est nulle part ailleurs aussi directement perceptible dans le quotidien des populations que dans les régions transfrontalières. Les quatre libertés fondamentales de la Communauté européenne, instaurées avec la mise en place du Marché unique (liberté de circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services), ont ouvert de nouvelles possibilités, par exemple pour le choix du lieu de résidence, de formation ou de travail, pour faire ses courses ou pour les loisirs. À ceci s'ajoute la monnaie commune dans la zone euro qui facilite considérablement la vie dans les zones transfrontalières. Une multitude de règles et projets transfrontaliers a permis d'apporter de nombreuses améliorations de la vie quotidienne.

Les régions transfrontalières disposant d'un potentiel de métropole sont des espaces de vie, de culture et d'économie diversifiés, elles contribuent au renforcement de la puissance économique et de l'intégration européenne. Elles représentent

« L'Europe en modèle réduit ».

Les conditions de la poursuite du projet sont par conséquent favorables, mais il est également évident que les régions transfrontalières doivent aussi s'atteler à des défis spécifiques. Un coup d'œil « en interne » révèle encore de nombreux obstacles qui entravent

le succès d'un développement régional transfrontalier.

Mentionnons par exemple l'absence d'harmonisation des législations et réglementations nationales, les différences entre les systèmes d'aménagement et administratifs de part et d'autre des frontières ou encore l'absence d'outils pour gérer les situations conflictuelles. Les barrières linguistiques et les différences culturelles perdurent et entravent la coopération. Même si les populations profitent dans tous les domaines de la diversité de l'offre en région

frontalière, les réseaux et la complémentarité laissent souvent à désirer : en termes de structure, les doublons que l'on trouve entre les différents sous-espaces nationaux empêchent une mutualisation efficace des ressources.

L'intégration transfrontalière est par conséquent une tâche de longue haleine, mais elle offre de nombreuses opportunités :

l'interaction des sous-espaces et systèmes recèle des potentiels importants en termes d'innovation. Pour le partenariat au sein du projet du Groupe d'initiative, ceci signifie que, parallèlement au positionnement des régions métropolitaines transfrontalières « vers l'extérieur », la discussion autour des avantages et inconvénients de tel ou tel site doit avoir lieu au sein même des régions.

Afin d'avoir la marge de manœuvre pour poursuivre avec succès leur repositionnement, il faudra continuer à soutenir les acteurs dans les régions transfrontalières.

Ainsi, la mise en place de l'initiative communautaire INTERREG, au début des années 1990, a-t-elle permis un essor considérable de la coopération transfrontalière. De nombreux projets et initiatives ont été soutenus et font progresser depuis le développement transfrontalier des espaces. Dans un premier temps à travers l'initiative INTERREG et désormais, sur la période de programmation en cours, avec l'objectif structurel 3 « Coopération territoriale européenne », les régions transfrontalières ont été reconnues comme des espaces particulièrement importants en matière d'intégration européenne et de développement. Dans la perspective de la période de programmation à venir, de 2014 à 2020, il convient de conforter cette position tout en recherchant des aides au niveau national.



3. Perception commune d'elles-mêmes des régions métropolitaines transfrontalières

Il est nécessaire que les régions métropolitaines transfrontalières de grande dimension aient une perception commune d'elles-mêmes afin de renforcer cette perception par les autres, en interne comme en externe, et d'être identifiées

au niveau national et européen comme des espaces d'un nouveau type.

Il s'agit au final de mettre en évidence les caractéristiques, qualités et potentiels spécifiques de ces espaces et sur cette base, d'approfondir les processus de régionalisation et de renforcer les structures de coopération existantes.

Les partenaires du projet ont défini

quatre éléments centraux

qui caractérisent les régions métropolitaines transfrontalières:

1. imbrications et points communs fonctionnels transfrontaliers,
2. existence d'accords institutionnels sur une coopération transfrontalière géographiquement étendue,
3. processus de régionalisation géographiquement étendu et structure polycentrique de l'espace,
4. facteurs d'implantation métropolitains et potentiels de croissance et d'innovation.

Les navetteurs transfrontaliers, par exemple, constituent un indicateur important

des imbrications transfrontalières.

Les régions qui ont participé au projet pilote atteignent ici des chiffres record en Europe. Ceci démontre l'intégration croissante des marchés du travail dans les régions transfrontalières. Même si les imbrications de la vie quotidienne sont nombreuses et concentrées sur la zone proche de la frontière, les régions métropolitaines transfrontalières, comme les régions métropolitaines allemandes, se concentrent prioritairement sur les

processus de régionalisation d'espaces étendus

pour se présenter à l'échelle européenne ou même mondiale comme des espaces de coopération et d'action compétitifs.

Contrairement à la plupart des régions métropolitaines allemandes, les régions métropolitaines transfrontalières peuvent se fonder sur des

organismes de coopération transfrontalière

solidement établis depuis des décennies. Ces organismes ont souvent été créés pour résoudre, dans une perspective transfrontalière, des questions spécifiques à la région. Les structures de coopération ont été constamment développées et adaptées aux nouveaux défis ; de nouvelles réformes sont d'ailleurs prévues.

Un coup d'œil sur la structure des espaces des régions participantes révèle leur

caractère polycentrique,

en d'autres termes, elles n'ont pas seulement *un centre*, mais plusieurs centres, plus petits ou de taille moyenne et dont les domaines d'imbrication franchissent fréquemment les frontières nationales. Parfois, elles sont déjà organisées en réseaux urbains transfrontaliers. D'une manière générale, les centres urbains et les pôles économiques des régions transfrontalières se répartissent dans les divers sous-espaces nationaux ce qui entrave la mutualisation des forces.

Pourtant : concernant leurs

fonctions métropolitaines comme sites d'implantation,

les régions métropolitaines transfrontalières sont tout à fait comparables aux régions de l'intérieur des pays. Ceci est confirmé par la nouvelle étude présentée par le BBSR sur les « Espaces métropolitains en Europe » (BBSR 2010). Le projet ESPON « Metroborder », mené par l'université de Luxembourg a identifié des « cross-border polycentric metropolitan regions (CBPMR) » et mis à jour de nouvelles connaissances concernant ce type d'espaces en Europe (ESPON/University of Luxembourg 2010).



4. L'Europe en miniature : améliorer la gouvernance transfrontalière

Globalement il faut s'attendre, dans les années à venir, à une **nette revalorisation de la coopération transfrontalière au niveau européen.**

Le concept sur lequel repose les régions métropolitaines transfrontalières peut contribuer à donner une nouvelle orientation commune aux structures de coopération de longue date et à les optimiser au sens d'une gouvernance régionale. Le projet pilote a permis de mettre en évidence la possibilité de plusieurs « réglages » importants.

L'un de ces réglages part du constat que dans le cadre de la coopération transfrontalière, on continue, aujourd'hui encore, à poursuivre des politiques sectorielles et à réaliser des projets isolés. Toutes les régions transfrontalières participantes disposent certes de concepts stratégiques, mais leur effet quant à l'engagement de chacun des acteurs demeure faible. En outre, il y a très souvent un manque de données exploitables concernant l'ensemble de la région. Les programmes et projets à venir devront avoir une approche plus ciblée des potentiels et des obstacles, ceci afin de tirer meilleur profit des ressources qui sont rares. Pour y parvenir, il est indispensable de mettre en place une approche stratégique plus volontariste. Il s'agit en effet,

dans le cadre d'une politique de développement des régions transfrontalières intégrée dans l'espace concerné, de mieux lier et de mieux coordonner les objectifs et les projets.

Dans les régions transfrontalières, la problématique dite du « multi-niveau » est particulièrement perceptible. Dans les instances ou organismes transfrontaliers, se retrouvent bien souvent autour d'une même table, des partenaires issus de différents niveaux administratifs disposant chacun de compétences décisionnelles très différentes ; cela va de représentants des communes à des représentants de niveau national. Par ailleurs, les fonctions attribuées à telle ou telle instance ou organe de différents niveaux ne sont, la plupart du temps, pas clairement séparées ou délimitées. Il faudra, à l'avenir, définir quelle mission doit être judicieusement attribuée à quel niveau et comment ces différents niveaux peuvent se constituer en réseau efficace. Le niveau compétent pour l'ensemble de l'espace concerné a, à ce

titre, pour mission de créer les conditions générales pour que soit possible une

coopération au sein d'un espace étendu et dans l'esprit des régions métropolitaines transfrontalières.

À ce jour, ce sont les acteurs publics, très souvent étatiques qui marquent de leur empreinte la coopération dans les instances et organismes transfrontaliers, de même que dans les réseaux et projets informels. Ouvrir les structures de coopération existantes aux acteurs économiques, scientifiques ou de la société civile ne suffit pas. Il faut motiver

de nouveaux partenaires

potentiels et intervenants divers, capables de soutenir efficacement un développement régional transfrontalier intégré, à collaborer activement. Pour ce faire, il faut des offres de coopération attrayantes ainsi que des rapports plus souples entre la coopération transfrontalière et l'espace. À l'avenir, ceux-ci devront tenir compte davantage des imbrications réelles ou potentielles et moins des délimitations formelles et administratives. La tendance à la

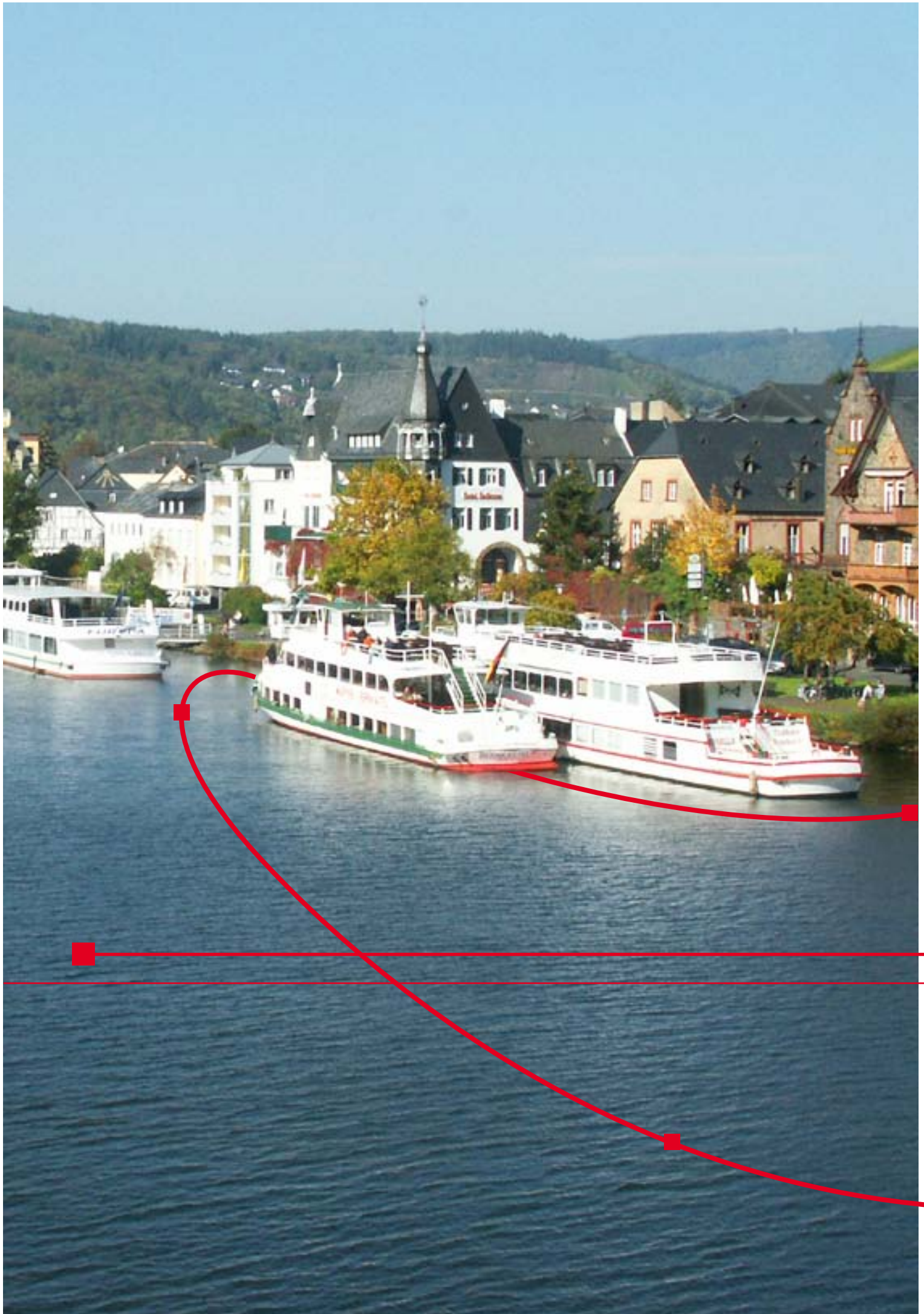
« géométrie variable »

qui, en Allemagne, s'est déjà à maintes reprises imposée au niveau régional, n'en est qu'à ses débuts dans le cadre transfrontalier.

Les organes transfrontaliers sont des éléments importants ; par le passé, ils symbolisaient aussi la volonté de coopération des partenaires impliqués ; même s'ils existent depuis des décennies, leur niveau d'organisation est plutôt faible. La nécessité de disposer d'institutions et de procédures formalisées augmente, notamment concernant le traitement de sujets conflictuels. Les organismes existants devraient, à l'avenir, être adaptés dans le cadre de leur culture de coopération spécifique, par analogie, par exemple, aux structures organisationnelles, financières, en matière de personnel et surtout de compétences, de régions métropolitaines comme Stuttgart, Rhin-Neckar ou Hanovre. Actuellement, nous observons dans toutes les régions participantes, au niveau des structures de coopération concernant des espaces étendus, une

tendance à un renforcement institutionnel et à des initiatives visant à mettre en place des organigrammes plus performants,

ce qui renforce les régions métropolitaines transfrontalières en tant que moteurs d'intégration et de développement européen des espaces.



5. Renforcer les atouts, éliminer les obstacles : champs d'action stratégiques et opérationnels

Par leur diversité, leurs potentiels et leur expérience de la coopération transnationale, les régions métropolitaines transfrontalières possèdent des atouts forts en matière de développement des espaces, mais elles sont par ailleurs confrontées aussi à des inconvénients liés à leur situation. Pour renforcer le rôle moteur de ces espaces en Europe, les partenaires du projet ont identifié

des champs d'action stratégiques et opérationnels importants.

Les champs d'action stratégiques se réfèrent aux concepts et aux procédures susceptibles d'améliorer la coopération territoriale. Vu précisément l'étendue des régions métropolitaines transfrontalières dont « l'espace de fonctionnement » dépasse de très loin les dimensions au quotidien de la population, il est déterminant de

formuler des images et perspectives communes.

Surtout pour les habitants de la région frontalière, les images et motifs d'une coulisse régionale jusqu'à « abstraite » peuvent fournir une (nouvelle) perspective de l'espace concerné et favoriser l'identification. Ces images ont également un impact sur la pratique au quotidien des acteurs de cet espace : elles permettent de visualiser les scénarios possibles de développement, les visions concernant cet espace ou les lignes directrices des régions transfrontalières et ainsi de définir le cadre d'aménagements intégratives, d'aménagements spécialisées ou de projets concrets. Ainsi se font jour une attitude commune des acteurs impliqués et une perspective d'avenir pour la région frontalière qui engagent les acteurs sur les objectifs convenus tout en favorisant la perception interne de la région frontalière.

Le manque de données comparables et disponibles dans l'ensemble de la région frontalière constitue un point négatif important dans toutes les régions participant au projet, aspect qu'elles ont sans doute en commun avec la plupart des régions transfrontalières en Europe.

La mise en place d'un système de gestion transfrontalière de l'information

ou de suivis régionaux revêt par conséquent une importance stratégique cruciale. Des portails transfrontaliers d'informations géographiques créent les conditions préalables à la collecte, l'analyse et l'uti-

lisation des informations géographiques destinées aux utilisateurs au niveau communal ou régional.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière, on parle souvent de « politique beau temps, belle mer » qui consiste à mettre de côté les sujets délicats. Les situations conflictuelles sont également le lot quotidien le long des frontières entre les länder allemands, mais elles se résolvent plus facilement car il n'y a pas l'obstacle de la langue, ni de différences marquantes en termes de droit ou d'aménagement et par ailleurs, des procédures formelles fixées dans le droit régissant l'aménagement du territoire imposent que les voisins soient impliqués. Si les régions métropolitaines transfrontalières doivent devenir des moteurs de développement efficaces, il faut que soit mise en place une culture (de l'aménagement), qu'elle trouve sa concrétisation dans des routines dans lesquelles sont également traités

les thèmes critiques en matière de développement des espaces.

Les champs d'action opérationnels concernent les questions et tâches concrètes visant le fonctionnement interne et externe de la région transfrontalière. Le fonctionnement interne peut être optimisé en

améliorant les facteurs d'implantation coûts et qualité de vie ainsi que leur interaction au sein de la région transfrontalière.

Pour y parvenir, il faut favoriser la mobilité transfrontalière, mieux relier entre elles les infrastructures et les diverses offres ou encore définir une répartition des fonctions et du travail entre les sous-espaces. Il existe aussi des possibilités d'action dans l'aménagement de zones économiques communes pardelà la frontière et dans la mise en place de coopérations universitaires. La mutualisation des forces et la promotion ciblée des atouts spécifiques de la région frontalière sont les conditions indispensables au fonctionnement externe et par conséquent, à un positionnement réussi face à la concurrence internationale sur les sites d'implantation.

Ces champs d'action stratégiques et opérationnels offrent des points de départ pour des

projets directeurs

qui font de la notion de « régions métropolitaines transfrontalières » une réalité vécue.



6. Utiliser de façon mieux ciblée la politique structurelle européenne

La politique structurelle européenne ne s'est intéressée que tardivement aux régions transfrontalières.

L'essor de la coopération transfrontalière a commencé avec l'initiative communautaire INTERREG.

Les régions transfrontalières bénéficient jusqu'à aujourd'hui de la possibilité de mettre en place des projets transfrontaliers cofinancés. Les succès d'INTERREG sont incontestables et marquent de leur empreinte la coopération dans les régions transfrontalières. Au début de la quatrième période de programmation (2007-2013), l'initiative communautaire INTERREG a été intégrée comme nouvel Objectif 3 « Coopération territoriale européenne » aux subventions générales accordées dans le cadre de la politique structurelle européenne. Ceci a clairement revalorisé la dimension territoriale dans le cadre du processus d'intégration européenne et lui a conféré davantage d'importance.

Le programme INTERREG a été constamment amélioré à partir de l'expérience acquise sur le programme et le projet au cours des périodes de programmation précédentes. Aujourd'hui encore, presque à la fin de la quatrième période de programmation, apparaissent les premières réflexions sur la conception de la cinquième période de programmation qui ira de 2013 à 2020. Il existe des approches prometteuses pour parvenir à une utilisation optimale et une plus grande efficacité de la coopération transfrontalière : par exemple, simplifier le programme, renforcer les éléments stratégiques lors de la mise en place d'un projet, encourager la diversification des acteurs, augmenter les budgets ou encore créer un lien entre INTERREG et le programme Objectif 2.

Dans le cadre de la refonte de la politique de cohésion de l'UE, il est prévu de prendre mieux en compte la cohésion territoriale ainsi que les aspects régionaux et urbains.

Ceci constitue une excellente base pour mieux positionner les régions métropolitaines transfrontalières comme type d'espace européen autonome et faire en sorte qu'il devienne un thème central de la politique de cohésion européenne.

Précisément à travers l'application de la stratégie « Europe 2020 » avec ses objectifs en matière de politique de croissance, il apparaît essentiel d'attirer l'attention sur les régions métropolitaines transfrontalières et leurs potentiels, à ce jour insuffisamment exploités, pour la croissance et l'innovation en Europe. Mais

L'intensification de la coopération transfrontalière (sur de grands espaces),

nécessaire si l'on veut exploiter judicieusement les atouts de ces régions, ne se fera pas d'elle-même. Elle

suppose un soutien actif à tous les niveaux si l'on veut que les régions métropolitaines transfrontalières deviennent des régions pilotes pour Europe 2020.

Pour ce faire, il faut mettre en place de meilleurs liens entre les programmes de subventions, européens et nationaux, et les stratégies et projets directeurs des régions métropolitaines transfrontalières.



7. Agir en réseau : préserver ensemble ses intérêts

Depuis les débuts de la coopération dans le cadre du projet pilote « Partenariats suprarégionaux dans les espaces transfrontaliers », la constitution à long terme d'un réseau était l'objectif de ce partenariat.

La défense des intérêts des régions métropolitaines transfrontalières est plus efficace lorsque l'on agit ensemble.

Dans le cadre de la manifestation de clôture du projet pilote, le groupe d'initiative Régions métropolitaines transfrontalières (IMeG) a été fondé le 17 mars 2011 à Berlin.

Le Groupe d'initiative est ouvert aux organismes des régions transfrontalières disposant de structures comparables en termes d'espaces et de fonctions. Il s'adresse particulièrement aux acteurs agissant sur l'espace et ceci dans une perspective clairement

territoriale. À ce titre, la mission en matière de politique d'aménagement du territoire ainsi qu'une approche visant le développement régional sont primordiales. Le Groupe d'initiative ne se considère pas comme un nouvel organisme transfrontalier, il souhaite au contraire soutenir les structures de coopération existantes pour faire avancer la coopération territoriale.

Afin que le positionnement et la coopération entre les régions métropolitaines transfrontalières, en Allemagne et dans le reste de l'Europe, soit couronnés de succès, le Groupe d'initiative est à la recherche de partenaires supplémentaires et souhaite apporter un soutien actif au travail des organismes transfrontaliers et des réseaux européens.

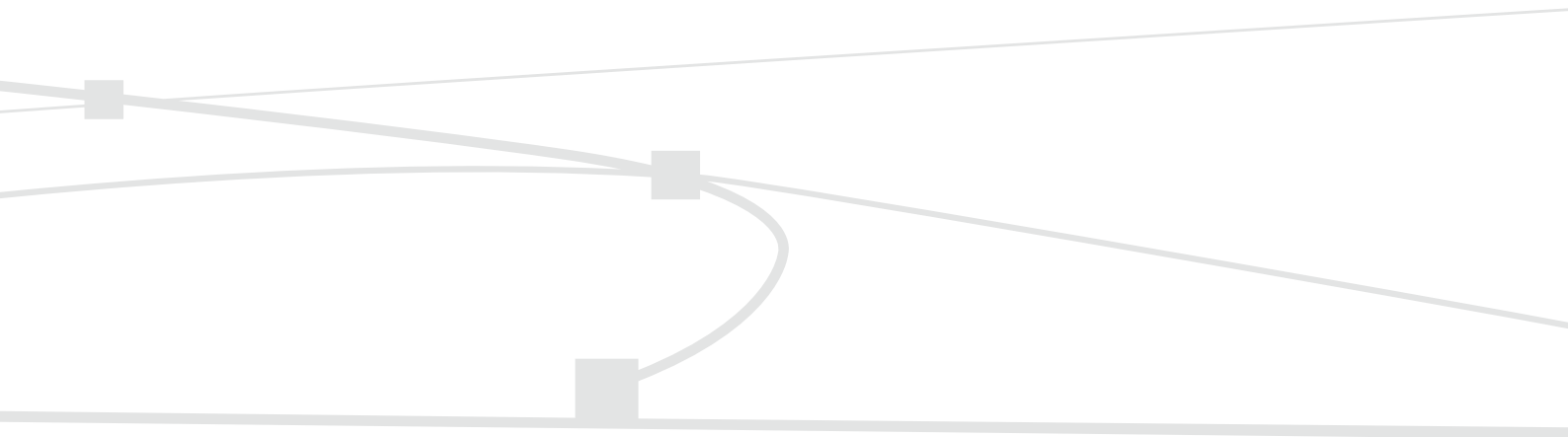
En interne et en tant que « réseau en apprentissage », le Groupe d'initiative souhaite renforcer les opportunités des régions transfrontalières et éliminer les obstacles au développement des espaces transfrontaliers. Les actions nécessaires pour y parvenir sont les suivantes :

- créer des liens entre le développement stratégique, visant une intégration fonctionnelle et des partenariats suprarégionaux d'une part, et des projets concrets, d'autre part ; pour ce faire, il convient de poursuivre le développement des structures de coopération et de la gouvernance régionale
- mieux exploiter et synchroniser les politiques d'aides européennes et nationales et agir en faveur d'une meilleure coordination entre états voisins en matière d'aménagement et de développement régional transfrontalier
- conforter la notion selon laquelle les « régions transfrontalières fortes sont des moteurs de développement ».

Cet objectif « en interne » est complété par des objectifs externes. Il faut ici adopter une position claire et

- ancrer les régions transfrontalières fortes en tant qu'espaces « moteurs » dans les lignes directrices du développement des espaces pour ainsi élaborer une politique concertée entre l'État fédéral et les länder concernant ces régions transfrontalières
- positionner les régions métropolitaines transfrontalières dans le discours européen sur le développement des espaces
- améliorer les réseaux du Groupe d'initiative en Europe.

www.
**metropolitane-
grenzregionen**
.eu



www.metropolitane-grenzregionen.eu